

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020
--

L'an deux mille vingt, le cinq octobre, à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Iroise, sous la présidence de Mme GODEBERT, Maire.

Etaients présents :

Ms. Philippe MEON, Bernard LE BIS, Alain CRIVELLI, Michel ABARNOU, Florent BEGOC, Cyril BELLO, Jean-Michel GUENEUGUES, Jean-François BRULEY, Steven LE MOIGNE, Christophe LE GAL, Florian MOREL, Loïc RAULT, Fabien ROPARS,

Mmes. Frédérique CLECH, Isabelle GIBault, Julie LE ROUX, Delphine CHAMBRIN, Marie Thérèse GARRET, Martine LE PERSON, Claire Andrée LABRIERE, Cécile SOLINSKI (arrivée à 19h06), Sylvie PODEUR, Elise QUINQUIS, Annie TALANDIER, Delphine TOQUET, Françoise FOLL.

Procuration :

M. MARC Michel à M. RAULT Loïc.
Absent excusé : M. SACCOCCIO Jean-Claude.
Mme QUINQUIS a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 20 août 2020 est approuvé par 28 voix.

ORDRE DU JOUR :

- 05102020 DCM1 Présentation du rapport d'activité 2019 de Pays d'Iroise communauté**
- 05102020 DCM2 Règlement intérieur du conseil municipal**
- 05102020 DCM3 Demande de subvention DSIL 2020 - Aménagement du centre bourg lié à la rénovation énergétique / extension de la mairie : déploiement d'infrastructures en faveur de la mobilité**
- 05102020 DCM4 Tarifs culturels : modifications**
- 05102020 DCM5 Décision modificative n°1 budget communal**
- 05102020 DCM6 Décision modificative n°1 budget camping municipal**
- 05102020 DCM7 Admission en non-valeur**
- 05102020 DCM8 Travaux : Effacement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Route de Goulven**
- 05102020 DCM9 Travaux : Effacement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Venelle et impasse de Mescam**
- 05102020 DCM10 Travaux : extension de l'éclairage public – terrain de foot Keriscoualch**
- 05102020 DCM11 Compte rendu de la délégation du conseil au Maire**

05102020 DCM1 Présentation du rapport d'activité 2019 de Pays d'Iroise communauté

L'article L.5211-39 du CGCT dispose : « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, [...]. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.* »

Depuis la loi Chevènement du 12 juillet 1999, les présidents de groupements de communes comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doivent adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité et les projets de leur EPCI. Ce rapport d'activité, après avoir été présenté à l'assemblée délibérante du groupement, fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

05102020DCM2 Règlement intérieur du conseil municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur (les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du CGCT, les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales ainsi que l'expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal), d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (28 voix) le règlement intérieur joint.

FINANCES

05102020 DCM3 Demande de subvention DSIL 2020 - Aménagement du centre bourg lié à la rénovation énergétique / extension de la mairie : déploiement d'infrastructures en faveur de la mobilité

La commune fait une demande de subvention DSIL 2020 pour l'aménagement du centre bourg (place de la Mairie et rue de l'Arvor) dont le coût est estimé à 469 297 € HT (travaux+ maîtrise d'œuvre).

Il s'agit d'une refonte et d'un aménagement des espaces publics, place de la mairie et rue de l'Arvor, pour favoriser l'accessibilité au centre bourg, avec :

- la création de cheminements doux permettant leurs connexions avec ceux déjà existants, pour sécuriser la circulation des piétons se rendant dans les commerces du bourg,
- une modification du tracé de la voie de circulation,
- la création d'une place centrale, sobre, entre la mairie, l'église et la future boulangerie,
- la création d'une zone de rencontre,
- une reconfiguration des espaces de stationnements.

Sur les espaces publics des installations permettant le stationnement de vélos seront disposées et des cheminements piétons/vélos seront créés afin de faciliter la circulation et le stationnement de moyens de transports doux. De plus, une zone de rencontre sera créée permettant également une circulation apaisée dans le centre-bourg.

Le conseil municipal donne son accord à 28 voix pour solliciter une subvention pour ces dossiers au titre de la DSIL 2020.

05102020 DCM4 Tarifs culturels : modifications

Afin que la commune soit en mesure de proposer des spectacles de qualité dont le coût est parfois élevé, il est proposé de créer de nouveaux tarifs.

Les tarifs proposés sont les suivants : 16€ pour le plein tarif et 12 € pour le tarif réduit (lycéen, étudiant, demandeur d'emploi).

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces tarifs avec 28 voix.

05102020 DCM5 Décision modificative n°1 budget communal

Afin de faire face à certains engagements de dépenses, il y a lieu de prévoir une décision modificative sur le budget communal selon le tableau ci-dessous.

BUDGET COMMUNAL 2020 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Dépenses d'investissement

OPERATION	ARTICLES	LIBELLES	CREDITS VOTES AU B.P.	NOUVELLES PROPOSITIONS	NOUVEAUX MONTANTS BUDGETAIRES	
61	20423	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	7 000,00	7 000,00	Versement d'un fonds d'aide économique aux entreprises en difficultés lors de la période de confinement (COVID 19).
	2051	Concessions et droits similaires	11 920,00	3 600,00	15 520,00	Acquisition de la version 2 du logiciel 3 d Ouest.
	2182	Matériel de transport	0,00	20 000,00	20 000,00	Acquisition d'un véhicule de police Municipale (y compris signalétique et rampe).
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	300,00	8 715,00	9 015,00	Remplacement du photocopieur de la mairie et achat de douchettes de pointage pour le logiciel 3 d Ouest.
82	2315	Installations, matériel et outillage techniques	309 094,00	1 000,00	310 094,00	Crédits pour le paiement du montant des révisions pour les travaux de voirie route de pen-ar-menez et place Larreur.
83	2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	96 740,00	91 000,00	187 740,00	Entoussissement de réseaux d'Éclairage Public route de Gouven.
	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	25 544,00	3 000,00	28 544,00	Entoussissement de réseaux France Télécom.
88	2313	Constructions	67 169,00	-30 000,00	37 169,00	Réduction des crédits affectés à la réfection du toit de l'Ecole Publique (Diminution de la surface).
90	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	77 240,00	12 400,00	89 640,00	Financement d'un éclairage led pour le terrain de foot de Kériscoualc'h.
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 570,00	3 550,00	7 120,00	Remplacement de la VMC de la salle de sports de Kéralaurent.
93	2182	Matériel de transport	15 000,00	-12 000,00	3 000,00	Non remplacement du fourgon du service voirie.
95	21316	Equipements du cimetière	5 700,00	1 400,00	7 100,00	crédits complémentaires pour l'achat de 6 cavurnes.
11	2315	Installations, matériel et outillage techniques	272 290,00	-109 665,00	162 625,00	Diminution des crédits affectés aux travaux de voirie.
TOTAL GENERAL				0,00		

Le conseil municipal donne son accord à 27 voix pour et 1 abstention pour cette décision modificative.

05102020 DCM6 Décision modificative n°1 budget camping municipal

Afin de faire face à certains engagements de dépenses, il y a lieu de prévoir une décision modificative sur le budget camping municipal selon le tableau ci-dessous.

BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2020 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Dépenses de fonctionnement

ARTICLES	LIBELLES	CREDITS VOTES AU B.P.	NOUVELLES PROPOSITIONS	NOUVEAUX MONTANTS BUDGETAIRES	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	800,00	2 000,00	2 800,00	Crédits nécessaires à la comptabilisation des charges perçues des locataires de la zone HLL en 2018 et 2019 (montants déduits des charges remboursées par le gérant du camping en 2020).
023	Virement à la section d'investissement	5 173,00	-2 000,00	3 173,00	Diminution de l'autofinancement prévisionnel.
TOTAL GENERAL			0,00		

Dépenses d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	CREDITS VOTES AU B.P.	NOUVELLES PROPOSITIONS	NOUVEAUX MONTANTS BUDGETAIRES	
2188	Autres immobilisations corporelles	4 200,00	-2 000,00	2 200,00	Réduction des crédits initialement prévus pour le remplacement d'un lave-linge.
TOTAL GENERAL			-2 000,00		

Recettes d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	CREDITS VOTES AU B.P.	NOUVELLES PROPOSITIONS	NOUVEAUX MONTANTS BUDGETAIRES	
021	Virement de la section de fonctionnement	5 173,00	-2 000,00	3 173,00	Diminution de l'autofinancement prévisionnel.
TOTAL GENERAL			-2 000,00		

Le Conseil Municipal donne son accord à 28 voix sur cette décision modificative.

05102020 DCM7 – Admission en non-valeur

Pour cause d'insolvabilité d'un locataire du camping municipal, la trésorerie n'a pu procéder au recouvrement de titres de recettes pour une valeur totale de 235,00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à 28 voix sur cette admission en non-valeur.

BÂTIMENT – ESPACES VERTS - VRD

05102020 DCM8 Travaux : Effacement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Route de Goulven

Dans le cadre de la réalisation des travaux route de Goulven, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LOCMARIA-PLOUZANE afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le Conseil Municipal donne son accord à 28 voix pour :

- accepter le projet de réalisation des travaux d'Effacement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Route de Goulven,
- accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 70 905,05 €,
- autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

05102020 DCM9 Travaux : Effacement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Venelle et impasse de Mescam

Dans le cadre de la réalisation des travaux venelle et impasse de Mescam, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LOCMARIA-PLOUZANE afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le Conseil Municipal donne son accord à 28 voix pour :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux d'Effacement des Réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Venelle et Impasse de Mescam,
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 28 143,29€,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

05102020 DCM10 Travaux : extension de l'éclairage public – terrain de foot Keriscoualc'h

Dans le cadre de la réalisation des travaux sur le terrain de foot de Keriscoualc'h, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LOCMARIA-PLOUZANE afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le Conseil Municipal donne son accord à 28 voix pour :

- accepter le projet de réalisation des travaux d'extension de l'Eclairage Public – Terrain de Foot Keriscoualc'h,
- accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 80 329,58 €,
- autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

DECISIONS DU MAIRE

05102020 DCM11 Compte rendu de la délégation du conseil au Maire

Dans le cadre de la délégation définie à l'article L2122-22 4° du CGCT, relatif à la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, Mme le Maire a passé les marchés suivants :

Concernant le marché de rénovation/extension de la mairie de Locmaria-Plouzané :

- Un avenant n°1 de 998,72 € HT est passé avec l'entreprise Raub pour le lot 11 Revêtement de sols
- Un avenant n°2 en moins-value de 375,39 € HT avec l'entreprise Raub pour le lot 11 Revêtement de sols
- Un avenant n°3 de 538 € HT avec l'entreprise Elorn Plomberie Chauffage pour le lot 15 Plomberie-chauffage-ventilation
- Un avenant n°2 de 6 293,79€ HT avec l'entreprise Porra pour le lot 16 Electricité-courants faibles et photovoltaïque

Par ailleurs, des avenants en prolongation du délai d'exécution (n'ayant aucune incidence financière sur le marché) ont été passés avec toutes les entreprises en lien avec les travaux de l'extension/rénovation de la mairie.

Ces avenants portent le marché à 1 883 128,91 € HT (voir tableau récapitulatif joint – Annexe 3).

La commission MAPA (Marchés A Procédure Adaptée) qui s'est réunie le 21 septembre 2020 a émis un avis favorable concernant ces avenants.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

Informations :

- Concernant le contrat Brink's, une nouvelle convention est en cours d'étude et fera l'objet d'une réunion jeudi prochain à 10h.
- Concernant l'autorisation d'occupation temporaire pour le camping de Portez, l'appel à candidature a été lancé le 1^{er} octobre et sera d'actualité jusqu'au 30 octobre. Il s'agira d'une convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- Concernant l'Agence Postale, la date d'installation proposée à la Poste est avril 2021 et une convention financière sera prochainement signée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Viviane Godebert